

# TUTOPRÉV'

ACCUEIL



## TRAVAIL DE BUREAU

### **L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)**

pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Caisse nationale d'assurance maladie, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés).

De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels à tous ceux qui, en entreprise, sont chargés de la prévention : chef d'entreprise, services de prévention et de santé au travail, instances représentatives du personnel, salariés...

Toutes les publications de l'INRS sont disponibles en téléchargement sur le site de l'INRS : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

**Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et les caisses générales de sécurité sociale (CGSS) de l'Assurance maladie - Risques professionnels**, disposent, pour participer à la diminution des risques professionnels dans leur région, d'un service Prévention composé notamment d'ingénieurs-conseils et de contrôleurs de sécurité. Spécifiquement formés aux disciplines de la prévention des risques professionnels et s'appuyant sur l'expérience quotidienne de l'entreprise, ces professionnels sont en mesure de conseiller et, sous certaines conditions, de soutenir les acteurs de l'entreprise (direction, médecin du travail, instances représentatives du personnel, etc.) dans la mise en œuvre des démarches et outils de prévention les mieux adaptés à chaque situation. Les caisses assurent aussi la diffusion des publications éditées par l'INRS auprès des entreprises.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'INRS, de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle). La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 € (article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

© INRS, 2025.

Coordination : Olivier Le Berre, Michel Bridot, Amine Fatmi (INRS)

Mise à jour : Julien Hachet (INRS)

Édition : Katia Bourdelet (INRS)

Conception graphique : Incisif

Mise en pages : Valérie Latchague Causse

Illustrations : Jean-André Deledda

La formation et l'information à la prévention des risques professionnels font partie intégrante d'une démarche de prévention. Une connaissance insuffisante des dangers, une initiation souvent trop sommaire à la prévention et le manque d'expérience contribuent à la survenue des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Certaines étapes de la vie professionnelle nécessitent une attention particulière : le premier emploi, l'arrivée dans une nouvelle entreprise, un changement de poste ou d'activité sont autant de moments où les salariés sont plus vulnérables face à des risques professionnels qu'ils ne maîtrisent pas.

Il est donc indispensable que les salariés puissent repérer les dangers liés à leur situation de travail et proposer des mesures de prévention adaptées. Ces compétences s'acquièrent dès la formation initiale et nécessitent d'être régulièrement actualisées au cours de la vie professionnelle.

« TutoPrév' Accueil Travail de bureau » vous permet, en tant qu'animateur (formateur, enseignant, personne chargée de l'accueil du salarié, tuteur ou chargé de prévention), de :



- > **vérifier**, au travers d'exercices, les connaissances en matière de santé et de sécurité au travail d'un salarié, dans le cadre de l'accueil d'un nouvel arrivant (jeune en stage ou en apprentissage, intérimaire, nouvel embauché de tout âge...) ou dans le cadre d'une action de formation ou d'information ;
- > **préconiser** ou mettre en place, en cas de lacunes, des actions d'information, de sensibilisation, de formation ou d'accompagnement pour compléter ses connaissances en matière de prévention.

## Quelques chiffres...

- Les salariés de 18 à 24 ans ont près de deux fois plus d'accidents du travail que l'ensemble des salariés.
- Près d'un quart des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise.





# LE MODE D'EMPLOI

Ces supports permettent à un animateur (formateur, enseignant, personne chargée de l'accueil du salarié, tuteur ou chargé de prévention) de mener une action de sensibilisation, de formation ou de vérification des connaissances en santé et sécurité au travail auprès des salariés ou futurs salariés (élèves, stagiaires).

## 1 Faire repérer les risques

En tant qu'animateur, vous remettez une des planches illustrant des situations de travail à risque (les plus proches de l'activité professionnelle) et la fiche d'identification des risques.


L'exercice consiste à demander d'observer la planche illustrée, de repérer les situations de travail présentant des risques, puis de les pointer en les entourant et en les numérotant sur la planche.

### Consignes à donner

“ Dans vos activités de bureau, vous pouvez être exposé à des risques multiples. Pour votre sécurité et celle de vos collègues, il est essentiel de savoir identifier ces risques, de connaître les mesures de prévention qui permettent de les éviter et de veiller à leur bonne application.

La scène que vous allez découvrir sur cette planche comporte des situations de travail à risque.

À vous de les retrouver et de les reporter par écrit sur la fiche d'identification des risques. ”



**TUTOPRÉV' ACCUEIL TRAVAIL DE BUREAU**

Nom et prénom : .....  
Entreprise : .....  
Date : .....  
Titre de la planche : Travail en open-space

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?
1	Un salarié descend un escalier. Il a les bras chargés de documents. L'escalier est encombré de cartons. Il risque de chuter.	Blessures, traumatismes	Maintenir la circulation libre de tout encombrement.
2	Un salarié est mal installé à son bureau (dos courbé, écran mal positionné).	Douleurs au dos et aux cervicales	Réaménager le poste de travail, en fonction de la morphologie du salarié. Alterner les tâches de travail.

## 2 Vérifier les connaissances

En vous appuyant sur la version corrigée des planches illustrées et les tableaux explicatifs, vous pourrez vérifier très rapidement si les risques présents dans l'environnement de travail ont été repérés et si des mesures de prévention pertinentes ont été proposées.

Ces éléments de correction ne sont pas exhaustifs. Ils ont pour principal objectif de susciter un échange autour des risques professionnels. Cet échange peut être poursuivi avec le même type d'exercices, par l'observation de l'environnement réel de travail.



*Il existe aussi une version TutoPrév' Interactif pour un usage numérique :*

➤ <https://ressources.inrs.fr/tutoprev>

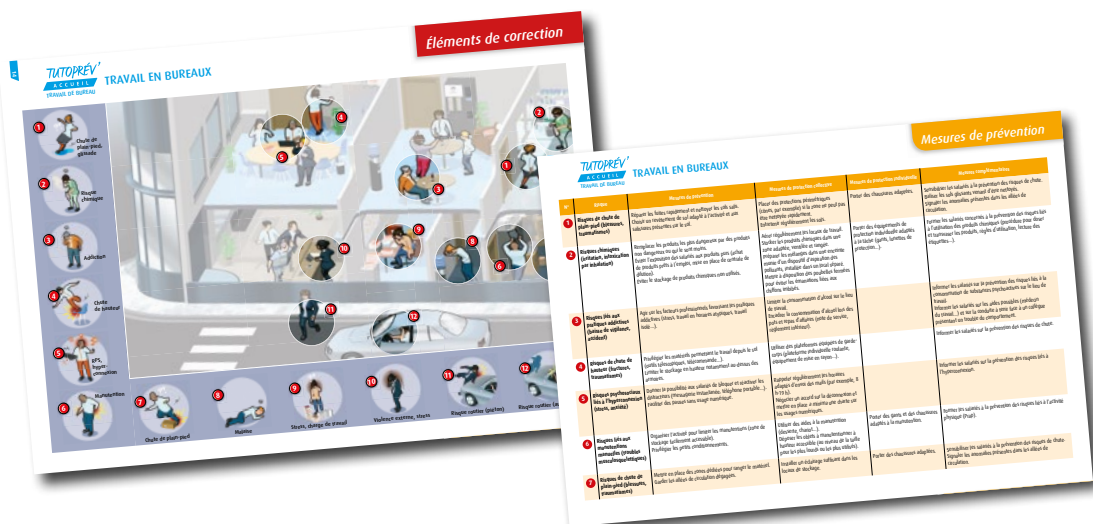
*Vous pouvez également vous référer au « TutoPrév' Pédagogie Travail de bureau » téléchargeable sur le site :*

➤ [www.inrs.fr/tutoprev](http://www.inrs.fr/tutoprev)  
au format PDF.

Cet outil détaille les risques caractéristiques de la profession et donne de nombreuses pistes de mesures de prévention.

## 3 Améliorer les connaissances sur la santé et la sécurité au travail

Si vous percevez des lacunes (risques graves non identifiés), il sera alors important de mettre en place des actions d'accompagnement, d'information, de sensibilisation ou de formation permettant d'acquiescer les connaissances manquantes. Les activités professionnelles pourront ainsi être réalisées dans des meilleures conditions de sécurité.



## LES PRINCIPAUX RISQUES DU TRAVAIL DE BUREAU

Les principaux risques sont :

- > les risques liés au **travail sur écran, aux postures contraignantes et à la sédentarité** : ils sont susceptibles d'entraîner une fatigue visuelle, des troubles musculosquelettiques (TMS) des membres supérieurs (épaules, bras, poignet), des lombalgies, des troubles cardiovasculaires... ;
- > les risques **psychosociaux** : les salariés y sont exposés en cas de surcharge de travail, de manque d'autonomie, lors de contacts difficiles avec la clientèle ou les collègues. Ces situations sont susceptibles d'entraîner du stress ou des troubles anxio-dépressifs et ont un impact sur le fonctionnement de l'entreprise (absentéisme, turnover, ambiance de travail...) ;
- > les risques liés au **bruit** qui peut provoquer de la fatigue et du stress ;
- > les risques de **chutes de plain-pied** sur des sols mouillés, encombrés, ou sales ;
- > les risques de **chutes de hauteur**, lors de l'utilisation d'équipements non adaptés comme une échelle ou un escabeau notamment, ou bien lors de déplacement dans des escaliers exigus, mal éclairés ou encombrés. Ces chutes peuvent entraîner des blessures et des contusions parfois graves ;
- > les risques liés aux **déplacements** : il s'agit principalement du risque d'accident de la route.

La mesure de prévention la plus efficace consiste à **supprimer le danger** ou à **réduire l'exposition au danger**. À défaut, il convient de mettre en place **des mesures de protection collective** pour réduire les risques. Si ces dispositions se révèlent insuffisantes ou impossibles à mettre en œuvre, **des protections individuelles** doivent être utilisées. Dans tous les cas, des **mesures complémentaires** peuvent accompagner ces actions (sensibilisation, formation, information, consignes...). Générales et non exhaustives, les mesures proposées sont à adapter spécifiquement aux situations rencontrées.



# Documents illustrant des situations à risque



*Vous pouvez :*

- ▣ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document ;
- ▣ les télécharger au format PDF sur le site : [www.inrs.fr/tutoprev](http://www.inrs.fr/tutoprev)

Nom :

Prénom :



Nom :

Prénom :



Nom et prénom: .....  
Entreprise: .....  
Date: .....  
Titre de la planche: .....

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?

# Documents pour l'animateur

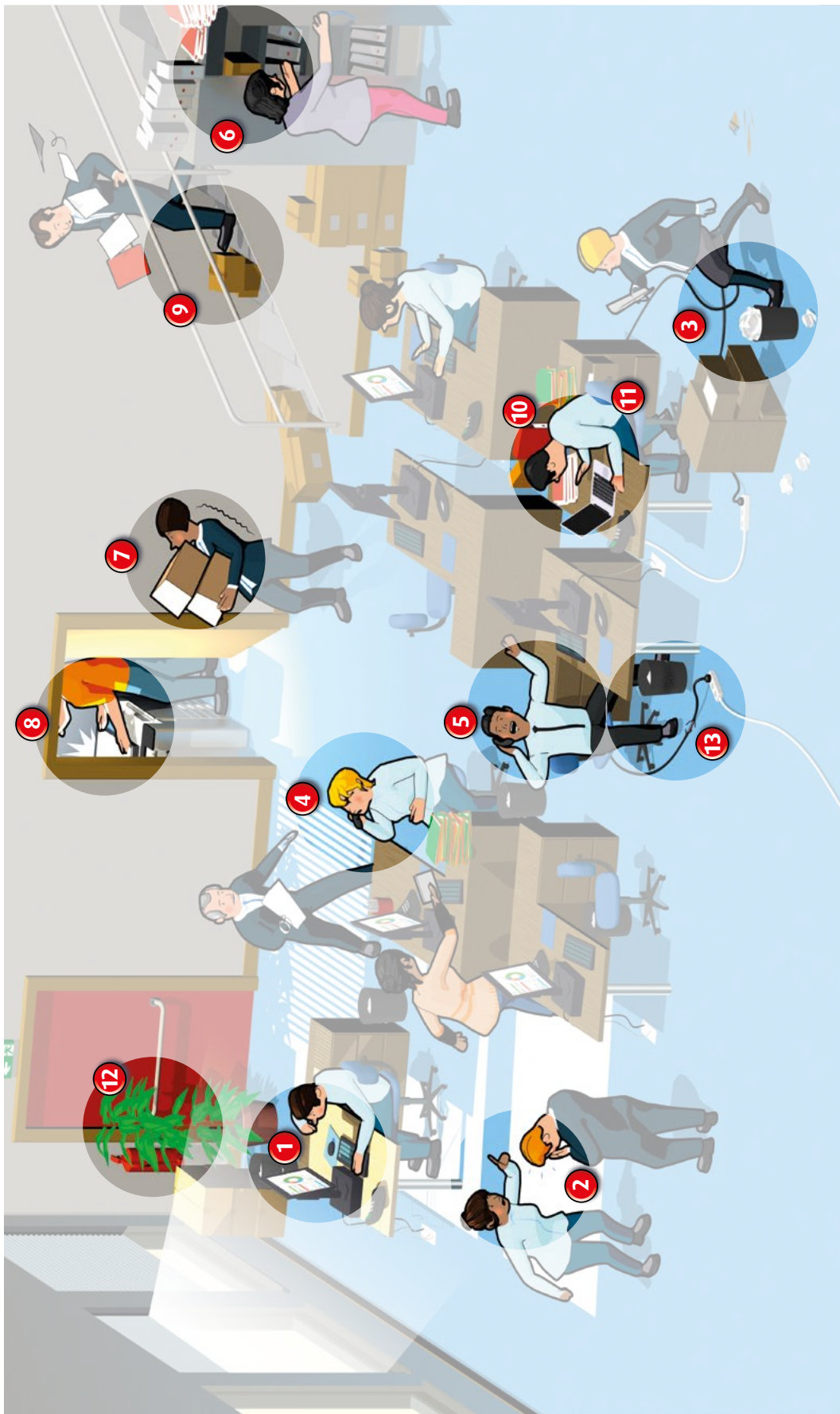


*Vous pouvez :*

- ▣ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document ;
- ▣ les télécharger au format PDF sur le site : [www.inrs.fr/tutoprev](http://www.inrs.fr/tutoprev)

TRAVAIL EN OPEN-SPACE

Éléments de correction



**1**

Fatigue visuelle

**2**

Stress, anxiété

**3**

Blessures liées à une chute

**4**

Stress, épuisement professionnel

**5**

Stress, fatigue auditive

**6**

Fracture, contusions

**7**

Troubles musculosquelettiques

**8**

Stress, fatigue auditive

**9**

Fracture, décès liés à une chute

**10**

Obésité, troubles cardiovasculaires...

**11**

Troubles musculosquelettiques

**12**

Intoxication, brûlures en cas d'incendie

**13**

Électrisation

N°	Risques (atteintes à la santé)	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
1	Risques liés au travail sur écran (fatigue visuelle)	Implanter les bureaux de manière à permettre une pause visuelle régulière (vue dégagée sur l'extérieur ou pouvoir regarder au loin). Agencer les bureaux pour éviter les reflets sur les écrans et les éblouissements liés aux sources lumineuses : implanter les écrans perpendiculaires aux fenêtres. Régler l'intensité des écrans. Privilégier un affichage sur fond clair. Privilégier l'éclairage naturel.	Fournir le mobilier et les équipements informatiques adaptés à la configuration des locaux (stores ou rideaux aux fenêtres, lampe d'appoint, double écran...). S'assurer que l'ambiance lumineuse générale permette un contraste homogène (écran, plan de travail, plafond, mur et sol).		Sensibiliser les salariés à la prévention des risques liés au travail sur écran. Informar sur les modalités de réglage des écrans et des éclairages. Prévoir des temps de pauses actives (toutes les 30 minutes : marcher, bouger, quitter l'écran des yeux...).
2	Risques psychosociaux (stress, anxiété)	Clarifier les rôles, la répartition des tâches, l'organisation du travail... Désamorcer si besoin les situations de conflit par le dialogue direct et le rappel des règles aux personnes concernées.	Mettre en place des réunions d'équipe régulières pour échanger sur les différends.	Signaler tout comportement inadapté ou les personnes en difficulté (isolées du collectif de travail...).	Informar les salariés sur les dispositifs existants en cas de harcèlement (référént, cellule d'écoute, médecin du travail...).
3	Risques de chute de plain-pied (blessures, traumatismes)	Supprimer les éléments encombrants au sol et les obstacles éventuels (objets, câbles électriques, meubles...). Vérifier l'état des sols, signaler les problèmes et effectuer les réparations nécessaires.	Placer des protège-câbles, des nez de marches antidérapants, des protections périmétriques selon les cas.	Porter des chaussures adaptées aux activités.	Sensibiliser les salariés à la prévention des risques de chute. Baliser les sols glissants venant d'être nettoyés. Signaler les anomalies présentes dans les allées de circulation.
4	Risques psychosociaux (stress, épuisement professionnel)	Répartir la charge de travail. Anticiper les périodes de forte activité. Favoriser le retour et la reconnaissance sur le travail accompli. Définir les objectifs et donner les moyens de les atteindre.	Mettre en place des groupes d'échanges sur les pratiques professionnelles. Favoriser le travail en équipe.		Former les salariés à l'organisation de l'activité (gestion du temps, formation aux outils...).
5	Risques liés au bruit (stress, fatigue auditive)	Traiter acoustiquement les plafonds. Mettre à disposition des espaces de travail prévus pour limiter les bruits (bureaux cloisonnés, box pour les appels téléphoniques, salles de réunion...).	Installer des cloisonnettes entre les postes de travail.		Sensibiliser les salariés pour détecter d'éventuels signaux d'épuisement professionnel.
6	Risques liés à la chute d'objets (fracture, contusions)	Organiser le rangement en fonction du poids et de la fréquence d'utilisation. Mettre en place des rangements résistants, stables et les vérifier régulièrement.	Positionner les éléments les plus utilisés ou les plus lourds à hauteur accessible.		Sensibiliser le personnel à la prévention des risques liés au bruit. Former les salariés concernés au réglage du volume des casques.
7	Risques liés aux manutentions manuelles (troubles musculosquelettiques)	Organiser l'activité pour limiter les manutentions (zone de stockage facilement accessible). Privilégier les petits conditionnements.	Utiliser des aides à la manutention (chariot à fond constant, table roulante...).	Porter des gants et des chaussures adaptées à la manutention.	Former les salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).



N°	Risques (atteintes à la santé)	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
8	Risques liés au bruit (stress, fatigue auditive)	Sélectionner les équipements de travail les moins bruyants (imprimantes, photocopieurs, ventilation...) Éloigner les équipements ou les activités bruyantes (photocopieur, espaces de pause...).	Traiter acoustiquement les locaux dédiés aux activités bruyantes (local dédié à la photocopieuse ou à l'imprimante, par exemple).		Sensibiliser le personnel à la prévention des risques liés au bruit.
9	Risques de chute de hauteur (fracture, déréés)	Organiser son activité pour éviter d'utiliser les escaliers trop fréquemment. Garder les escaliers dégagés.	Équiper les escaliers avec une main courante des deux côtés et des nez de marches antidérapants. Installer un éclairage suffisant dans les escaliers.	Porter des chaussures adaptées aux activités.	Sensibiliser les salariés à la prévention des risques de chute dans les escaliers. Signaler les anomalies (affichage).
10	Risques liés à la sédentarité (obésité, troubles cardiovasculaires...)	Aménager des postes de travail « dynamiques » (bureau à hauteur variable, siège-ballon, ergocycle, stepper, tapis de marche...), en complément au siège de bureau traditionnel. Organiser l'activité de manière à inciter les salariés à alterner les tâches réalisées en postures sédentaires.	Positionner les équipements (photocopieuse, imprimante...) de manière à encourager les salariés à se déplacer.		Sensibiliser les salariés à la prévention des risques liés à la sédentarité (réglage du poste de travail, pauses régulières...).
11	Risques liés aux postures contraignantes (lombalgie, TMS au niveau du membre supérieur, douleurs au poignet)	Aménager les postes de travail pour supprimer ou diminuer le maintien de postures contraignantes. Fournir un mobilier adapté et réglable.	Fournir les équipements informatiques (écran, clavier mince et sans fil, souris sans fil) adaptés à l'activité.		Sensibiliser les salariés à la prévention des risques de TMS (aménagement du poste de travail, utilisation du matériel, organisation du travail...).
12	Risques d'incendie et d'explosion (intoxication, brûlures)	Organiser les interventions des entreprises extérieures (permis de feu...).	Aménager les locaux de manière que les sorties d'évacuation soient toujours libres d'accès. Mettre en place des systèmes de détection, d'alarme, d'extinction et de désenfumage.		Former les salariés à l'utilisation des extincteurs. Sensibiliser les salariés à la prévention des risques d'incendie (alarme, évacuation, alerte des secours...).
13	Risques électriques (électrisation)	Remplacer les équipements défectueux ou inadaptés (éviter les rallonges et les multiprises électriques). Organiser un suivi de l'état des installations électriques.	Conservier les couvercles et portes des armoires, coffrets et boîtiers électriques verrouillés à clé.		Sensibiliser les salariés à la prévention des risques électriques. Signaler les matériels défectueux ou inadaptés.



**1** Blessures liées à une chute

**2** Irritation, intoxication par inhalation

**3** Baisse de vigilance, accident

**4** Fractures liées à une chute

**5** Stress, anxiété

**6** Troubles musculosquelettiques

**7** Blessures liées à une chute

**8** Travail isolé, facteur d'aggravation des dommages

**9** Stress, anxiété

**10** Stress, anxiété

**11** Traumatismes, décès liés à une collision

**12** Traumatismes, décès

N°	Risques (atteintes à la santé)	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
1	Risques de chute de plain-pied (blessures, traumatismes)	Réparer les fuites rapidement et nettoyer les sols salis. Choisir un revêtement de sol adapté à l'activité et aux salissures présentes sur le sol.	Placer des protections périmétriques (cônes, par exemple) si la zone ne peut pas être nettoyée rapidement. Entretien régulier des sols.	Porter des chaussures adaptées.	Sensibiliser les salariés à la prévention des risques de chute. Baliser les sols glissants venant d'être nettoyés. Signaler les anomalies présentes dans les allées de circulation.
2	Risques chimiques (irritation, intoxication par inhalation)	Remplacer les produits les plus dangereux par des produits non dangereux ou qui le sont moins. Éviter l'exposition des salariés aux produits purs (achat de produits prêts à l'emploi, mise en place de centrale de dilution). Éviter le stockage de produits chimiques non utilisés.	Aérer régulièrement les locaux de travail. Stocker les produits chimiques dans une zone adaptée, ventilée et rangée. Préparer les mélanges dans une enceinte munie d'un dispositif d'aspiration des polluants, installée dans un local séparé. Mettre à disposition des poubelles fermées pour éviter les émanations liées aux chiffons imbibés.	Porter des équipements de protection individuelle adaptés à la tâche (gants, lunettes de protection...).	Former les salariés concernés à la prévention des risques liés à l'utilisation des produits chimiques (procédure pour doser et transvaser les produits, règles d'utilisation, lecture des étiquettes...).
3	Risques liés aux pratiques addictives (baisse de vigilance, accident)	Agir sur les facteurs professionnels favorisant les pratiques addictives (stress, travail en horaires atypiques, travail isolé...).	Limiter la consommation d'alcool sur le lieu de travail. Encadrer la consommation d'alcool lors des pots et repas d'affaires (note de service, règlement intérieur).		Informar les salariés sur la prévention des risques liés à la consommation de substances psychoactives sur le lieu de travail. Informar les salariés sur les aides possibles (médecin du travail...) et sur la conduite à tenir face à un collègue présentant un trouble du comportement.
4	Risques de chute de hauteur (fractures, traumatismes)	Privilégier les matériels permettant le travail depuis le sol (outils télescopiques, télécommande...). Limiter le stockage en hauteur notamment au-dessus des armoires.	Utiliser des plateformes équipées de garde-corps (plateforme individuelle roulante, équipement de mise en rayon...).		Informar les salariés sur la prévention des risques de chute.
5	Risques psychosociaux liés à l'hyperconnexion (stress, anxiété)	Donner la possibilité aux salariés de bloquer et réactiver les distracteurs (messagerie instantanée, téléphone portable...). Faciliter des pauses sans usage numérique.	Rappeler régulièrement les horaires adaptés d'envoi des mails (par exemple, 8 h-19 h). Négocier un accord sur la déconnexion et mettre en place <i>a minima</i> une charte sur les usages numériques.		Informar les salariés sur la prévention des risques liés à l'hyperconnexion.
6	Risques liés aux manutentions manuelles (troubles musculo-squelettiques)	Organiser l'activité pour limiter les manutentions (zone de stockage facilement accessible). Privilégier les petits conditionnements.	Utiliser des aides à la manutention (desserte, chariot...). Déposer les objets à manutentionner à hauteur accessible (au niveau de la taille pour les plus lourds ou les plus utilisés).	Porter des gants et des chaussures adaptés à la manutention.	Former les salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).

N°	Risques (atteintes à la santé)	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
7	Risques de chute de plain-pied (blessures, traumatismes)	Mettre en place des zones dédiées pour ranger le matériel. Garder les allées de circulation dégagées.	Installer un éclairage suffisant dans les locaux de stockage.	Porter des chaussures adaptées.	Sensibiliser les salariés à la prévention des risques de chute. Signaler les anomalies présentes dans les allées de circulation.
8	Risques liés à l'organisation du travail (travail isolé, facteur d'aggravation des dommages)	Diminuer le nombre et la durée des interventions isolées. Privilégier le travail en équipe. À défaut, privilégier les contacts réguliers avec un référent sur site.			Former les salariés sur la conduite à tenir et les moyens d'alerte en cas d'urgence (sauveteur secouriste du travail, SST). Intégrer l'organisation et le matériel de secours lors de la mise en place du plan de prévention Fournir un DATI (dispositif d'alarme d'un travailleur isolé).
9	Risques psychosociaux liés à la charge de travail (stress, anxiété)	Répartir la charge de travail. Favoriser le retour et la reconnaissance sur le travail accompli. Partager les objectifs et les manières de faire pour les atteindre. Anticiper les périodes de forte activité.	Mettre en place des groupes d'échanges sur les pratiques professionnelles. Renforcer le travail en équipe.		Former les salariés à l'organisation de l'activité (gestion du temps, formation aux outils...) Sensibiliser les salariés pour détecter d'éventuels signaux d'épuisement professionnel.
10	Risques psychosociaux liés à des violences (stress, anxiété)	Répertorier systématiquement les incidents afin d'identifier et de traiter les causes récurrentes. Garantir le confort et la propreté des espaces d'attente des clients ou des usagers. Adapter les moyens à l'affluence et délivrer une information claire et précise (affichage...).	Aménager les locaux pour avoir une bonne visibilité sur les clients et être vu par des collègues. Aménager les locaux pour permettre au salarié de se soustraire à une éventuelle agression. Organiser le recours à la hiérarchie en cas de litiges.		Former les salariés à la gestion des litiges et à la conduite à tenir en cas d'agression verbale ou physique. Accompagner les salariés victimes de passage à l'acte (déclaration accident du travail, dépôt de plainte...).
11	Risques routiers pour le piéton (traumatismes, décès)	Définir un plan de circulation au sein de l'entreprise.	Séparer les allées de circulation des piétons des autres usagers (barrières physiques, marquage au sol...)		Sensibiliser les salariés à la prévention des risques de collision entre les engins et les piétons (circulation des piétons, passage protégé...).
12	Risques routiers pour l'automobiliste (traumatismes, décès)	Éviter les déplacements si possible (visio, appel téléphonique) et privilégier les transports en commun. Organiser les déplacements avant le départ (itinéraires, conditions de circulation...) Privilégier des interventions sur le même secteur géographique afin d'éviter les déplacements inutiles et à des horaires inadaptés (éviter la conduite de nuit). Organiser les communications (téléphone, texto, mail...) pendant le temps de travail et toujours à l'arrêt. Assurer un entretien régulier du véhicule.	Choisir des véhicules adaptés aux missions des salariés (équipés d'éléments de sécurité).		Former les salariés à la prévention du risque routier. Proscrire l'utilisation du téléphone au volant. Fournir un carnet de bord et encourager les salariés à signaler les dysfonctionnements sur les véhicules.

## Pour en savoir plus

### Publications INRS

- > *Travail sur écran. Guide pratique pour la prévention des risques.* ED 6538
- > *Travail de bureau. Santé au travail : Passez à l'action !* ED 6383
- > Fiches « Solutions de prévention »
  - *Sécuriser les déplacements dans les locaux.* ED 6448
  - *Sécuriser les escaliers.* ED 6447
  - *Sécuriser les interventions de faible hauteur.* ED 6451
  - *Agir pour réduire le bruit dans les bureaux.* ED 6471
  - *Limiter le recours aux manutentions manuelles et aux déplacements avec port de charges.* ED 6460
  - *Agir pour réduire les risques d'accident de la route des salariés.* ED 6462
  - *Utiliser en sécurité les produits chimiques d'entretien.* ED 6456
  - *Prévenir les risques de violence dans les commerces et les services.* ED 6493
  - *Prévenir les pratiques addictives dans le cadre professionnel.* ED 6500
  - *Nettoyer en sécurité les locaux du tertiaire et chez les particuliers.* ED 6503

### Pages INRS

- > <https://www.inrs.fr/metiers/commerce-service/travail-bureau.html>
- > <https://www.inrs.fr/risques/postures-sedentaires>
- > <https://www.inrs.fr/risques/travail-ecran>
- > <https://www.inrs.fr/risques/psychosociaux>
- > <https://www.inrs.fr/risques/routiers>

**Toutes les publications de l'INRS sont téléchargeables sur ■**

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

**Pour commander les publications de l'INRS au format papier ■**

Les entreprises du régime général de la Sécurité sociale peuvent se procurer les publications de l'INRS à titre gratuit auprès des services prévention des Carsat/Cramif/CGSS. Retrouvez leurs coordonnées sur [www.inrs.fr/reseau-am](http://www.inrs.fr/reseau-am).

L'INRS propose un service de commande en ligne pour les publications et affiches, payant au-delà de deux documents par commande.

Les entreprises hors régime général de la Sécurité sociale peuvent acheter directement les publications auprès de l'INRS en s'adressant au service diffusion par mail à [service.diffusion@inrs.fr](mailto:service.diffusion@inrs.fr).

« TutoPrév' Accueil Travail de bureau » fait partie d'une collection intitulée « TutoPrév' », centrée sur une approche des risques professionnels par les situations de travail. Cette collection est déclinée par secteur d'activité ou par métier.

Deux outils complètent « TutoPrév' Accueil Travail de bureau » :

« TutoPrév' Interactif ». Il permet de vérifier, au travers de quiz, les connaissances en matière de santé et de sécurité au travail ; de proposer, en cas de lacunes, des actions d'information, de formation ou d'accompagnement.

Il s'appuie sur les planches illustrant des situations de travail caractéristiques du secteur d'activité présentes dans TutoPrév' Accueil.



« TutoPrév' Pédagogie Travail de bureau » est destiné aux enseignants et vise à accompagner la formation des élèves qui préparent des diplômes professionnels de l'Éducation nationale en lycée professionnel ou en CFA (centre de formation d'apprentis). À vocation pédagogique, il comprend des rappels méthodologiques des principales notions de santé et de sécurité au travail, ainsi que la présentation des principaux risques du secteur d'activité ou du métier. Il comporte également un support d'observation basé sur des questionnaires. L'objectif est de guider l'élève dans le repérage des dangers liés aux situations de travail pour qu'il puisse proposer des mesures de prévention des risques professionnels.



Institut national de recherche et de sécurité  
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles  
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr

Édition INRS ED 4469

2<sup>e</sup> édition • avril 2025 • 2 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2963-1

► L'INRS est financé par la Sécurité sociale - Assurance maladie / Risques professionnels ◀

Avec la participation de :  
> la Carsat Hauts-de-France

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

YouTube

X

in